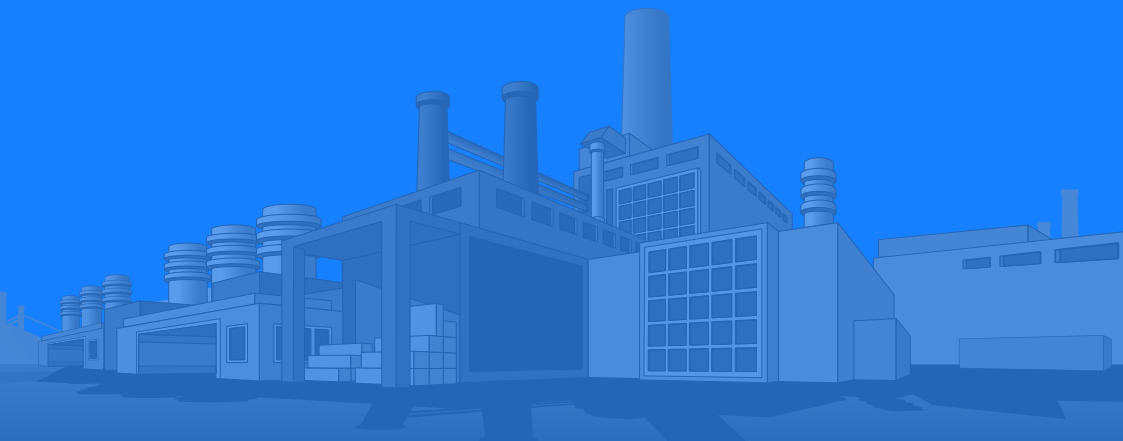




TRAVAILLER ET PRODUIRE EN FRANCE

Le plan de relance des ETI

Jun 2020



Fondé en 1995, le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) rassemble et fédère les ETI autour de trois objectifs :

- faire connaître les ETI et porter l'ambition d'un Mittelstand français ;
- plaider pour un environnement plus compétitif, aligné sur l'environnement économique et fiscal européen ;
- promouvoir l'investissement de long terme.

Le METI est présidé par Philippe d'Ornano, président du directoire de Sisley, et Frédéric Coirier, PDG de Poujolat.

PRÉAMBULE : UNE RÉFORME STRUCTURELLE POUR UNE RELANCE DE LONG TERME

Alors que la crise sanitaire cède peu à peu le terrain à la crise économique et sociale, que les mesures d'urgence laissent progressivement la place à des mesures de relance, il est crucial de **poser le bon diagnostic**.

Le METI a, depuis le début de la crise née de la pandémie de COVID-19, consulté ses membres de façon hebdomadaire pour mesurer l'ampleur du choc sur l'activité et l'emploi, mais aussi évaluer l'impact des mesures gouvernementales et en suivre le déploiement.

De ces enquêtes hebdomadaires il ressort que **les entreprises de taille intermédiaire ont été violemment affectées par la crise et qu'elles le seront durablement**. La baisse du chiffre d'affaires attendue en 2020 est de l'ordre de -20%. La reprise reste grevée par les incertitudes pesant sur la trésorerie ainsi que les risques de défaillances de clients et de fournisseurs.

Si les mesures d'urgence - indemnisation de l'activité partielle, prêts garantis par l'Etat notamment - ont été jugées salutaires et adoptées par la majorité des ETI, les mesures de relance devront créer les conditions de la préservation et de la consolidation de ces entreprises, qui sont au cœur du "travailler et du produire en France".

Le METI plaide ainsi pour une relance productive : mobilisons la dette publique, nationale et européenne, non pour un seul soutien conjoncturel à l'économie éclaté en plans sectoriels, mais pour mener d'abord et enfin **une réforme structurelle de l'écosystème de compétitivité** dont dépendent l'avenir et la prospérité de nos industries et services, de nos savoir-faire, de nos emplois.

PORTRAIT : LES ETI, MAILLONS FORTS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Souvent leaders mondiaux ou européens dans leur secteur, les ETI constituent un véritable actif stratégique pour notre économie. **Acteurs des territoires engagés dans la durée**, elles contribuent à la cohésion économique et sociale de nos régions.

Dans les retournements de conjoncture, les ETI peuvent en général compter sur leurs atouts pour amortir les chocs : trajectoire de long terme, agilité managériale et organisationnelle, capacité d'investissement et d'innovation, solidité de la structure actionnariale, faible niveau d'endettement... Elles ont ainsi démontré leur **résilience dans la crise de 2008** et ont constitué un levier essentiel de la reprise après-crise.

82 Mds€
D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
ENTRE 2009 ET 2013

5 400
ETI¹



25%
DE L'EMPLOI



34%
DES EXPORTATIONS



30%
DES INVESTISSEMENTS
PRIVÉS



73,5%
PRÉSENTES
À L'INTERNATIONAL



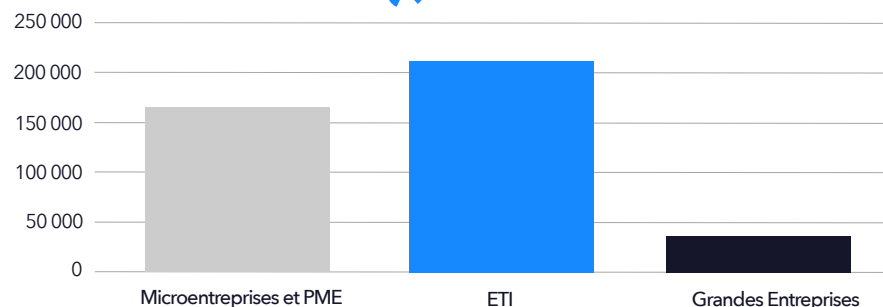
78%
DES SITES DE PRODUCTION EN
DEHORS DE LA RÉGION
PARISIENNE



Le dynamisme des ETI en matière de création d'emplois

Cette résilience a été mise en lumière par l'observatoire Trendéo² qui s'est intéressé au solde d'emplois nets créés par les ETI depuis 2009 :

- pour les créations d'emplois, en partant d'un niveau 100 au premier trimestre 2009, les ETI sont passées à un niveau 200 une année plus tard, puis sont régulièrement restées à un niveau supérieur à 100 ;
- pour les suppressions d'emplois, toujours en partant d'un niveau 100 au premier trimestre 2009, les ETI sont passées en deux ans à un niveau 40, réduisant de 60% leurs suppressions d'emplois.



Comparaison du solde net des créations et suppressions d'emplois par taille d'entreprise, janvier 2009 - 31 mars 2020. Données Trendeo France

Sur la période 2009-1^{er} trimestre 2020, les ETI constituent la catégorie d'entreprises qui a créé le plus d'emplois nets. Cela témoigne de leur capacité à amortir l'impact des crises sur l'emploi, et ainsi à en amoindrir les conséquences sociales dans leurs territoires d'implantation.

S'ajoute à cette boucle vertueuse **une dynamique d'investissement**, soutenue par leur engagement sur le temps long : ainsi, entre 2009 et 2013, les ETI n'ont pas seulement recruté, elles ont aussi investi pas moins de 82 milliards d'euros³.

¹INSEE, "Les Entreprises en France", édition 2019

²Note de conjoncture sur l'emploi et l'investissement dans les ETI, 1^{er} trimestre 2020

³Trendéo pour ASMEP-ETI, "L'emploi et l'investissement des ETI dans la crise", janvier 2014

COVID-19 : LES ETI DUREMENT TOUCHÉES PAR LA CRISE LIÉE À LA PANDÉMIE

Les ETI seront-elles à même de jouer à nouveau ce **rôle d'amortisseur** dans la crise que nous traversons depuis mars 2020 ? Si leur détermination est intacte, les résultats des enquêtes conduites par le METI depuis le début de la crise traduisent néanmoins **la violence du choc** qu'elles subissent depuis que le confinement a été décrété sur l'ensemble du territoire et à l'échelle internationale.

50%

DES SALARIÉS PLACÉS EN
ACTIVITÉ PARTIELLE
DURANT LE CONFINEMENT

70%

DES ETI ONT FAIT
UNE DEMANDE DE PGE

83%

ANTICIPENT DES DÉFAILLANCES
AU SEIN DE LEUR CHAÎNE
ÉCONOMIQUE

Malgré le choc, la **contribution des ETI à l'effort collectif dans le cadre de la crise sanitaire a été significative** : production de masques, de solutions hydro-alcooliques ou encore d'écouvillons rhino-pharyngés nécessaires aux tests virologiques de dépistage du COVID-19... Les ETI ont tiré parti de leur **agilité** pour engager sans délai leurs équipes et mobiliser leur appareil productif dans des actions de **solidarité**.



53,4%

DES ETI ONT MIS À DISPOSITION OU
FAIT DON DE MASQUES OU AUTRES
DISPOSITIFS DE PROTECTION

30%

DES ETI ONT SOUTENU OU
SOUTIENNENT LA TRÉSORERIE
DE LEUR CHAÎNE ÉCONOMIQUE

-50%

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN AVRIL

-31%

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN MAI

-20%

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES SUR 2020

Comme l'ensemble des acteurs économiques, les ETI ont aussi démontré **leurs capacités d'adaptation** en recourant massivement au télétravail, mais aussi en maintenant en fonctionnement ou en réintégrant leurs sites de production dans des conditions de sécurité optimales. Assises sur des fondations à même de porter une trajectoire dans la durée, elles ont su créer les conditions d'une reprise rapide de l'activité.

Pourtant, la résilience des ETI est aujourd'hui mise au défi par la crise inédite que traverse le pays. Celle-ci s'est notamment caractérisée par **une réduction drastique de l'offre et de la demande** durant la période de confinement. La majeure partie de la chaîne économique s'est retrouvée dans une situation critique face à :

- d'une part **une baisse de l'activité** et donc des encaissements ;
- d'autre part **la difficulté voire l'impossibilité d'ajuster ses dépenses**.

Jusqu'à présent maillons forts de la croissance et de l'emploi dans nos régions, **les ETI risquent d'être durablement affaiblies** ou même emportées par les conséquences de défaillances en cascade d'entreprises privées de trésorerie et/ou endettées à l'excès.

64%

DES SITES TOTALEMENT
OUVERTS S1 JUIN 2020

16%

DES SALARIÉS EN ACTIVITÉ
PARTIELLE S1 JUIN 2020

65%

DES SALARIÉS PRÉSENTS
SUR SITE S1 JUIN 2020

⁴ Enquêtes hebdomadaires du METI réalisées auprès de 800 dirigeants d'ETI, mars-juin 2020

⁵ Enquêtes hebdomadaires du METI réalisée auprès de 800 dirigeants d'ETI, 27 mars & 24 mai 2020

⁶ Enquêtes hebdomadaires du METI réalisées auprès de 800 dirigeants d'ETI, 8 juin 2020

PRODUCTION : LES ETI AFFAIBLIES PAR L'ANOMALIE FISCALE FRANÇAISE

Force est de constater que la situation très grave dans laquelle se trouve aujourd'hui notre économie, et singulièrement les entreprises de taille intermédiaire, ne résulte pas que de la conjoncture. La structure de la fiscalité des entreprises l'explique pour une large part. Outre le poids de sa fiscalité sur les entreprises, sans équivalent chez nos principaux partenaires européens, **la France se caractérise par une anomalie fiscale désormais bien identifiée : les impôts et les taxes de production.**

La fiscalité de production française est **deux fois plus élevée que la moyenne des pays européens et sept fois plus qu'en Allemagne.** En 2018, ce sont ainsi 72 milliards d'euros de prélèvements qui ont pesé sur notre appareil productif au titre de la fiscalité de production⁷. Cette dernière est **non seulement massive mais dynamique** : elle a augmenté de 15 milliards d'euros entre 2011 et 2019 - et continue d'augmenter depuis - alors même que nos voisins européens l'ont réduite sur la période⁸.

⁷ Institut Montaigne, METI, "Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires", octobre 2019

⁸ La fiscalité de production, Rapport de l'Inspection Générale des Finances (Dubief, Le Pape) 2018



Surtout, la fiscalité de production démontre dans la crise que nous traversons son **caractère pro-cyclique aux effets dévastateurs** : parce qu'un certain nombre d'impôts et taxes de production ne sont calculés ni sur le chiffre d'affaires ni sur la masse salariale, **ils sont dus "quoi qu'il en coûte"**, pesant lourdement sur les comptes d'exploitation des entreprises et obérant gravement leur capacité de rebond. C'est notamment le cas des impôts fonciers et des taxes sectorielles.

Les ETI sont particulièrement concernées par cette anomalie française : parce qu'elles ne sont pas éligibles aux exemptions et que leurs centres de production sont majoritairement localisés en France, elles payent 14% d'impôts et taxes de production de plus que les grandes entreprises⁹. Au total, près de 60% des impôts et taxes de production sont payés par seulement 1900 ETI industrielles¹⁰. Ainsi, **notre structure fiscale pénalise en premier lieu ceux qui font le choix du "travailler et produire en France"**.

^{9,10} La fiscalité de production, Rapport de l'Inspection Générale des Finances (Dubief, Le Pape) 2018

EXEMPLE DE COMPTE D'EXPLOITATION D'ETI - JUIN 2020

	EXERCICE 2019	PROJECTION 2020
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises	584 001 296 €	467 201 037 €
Production vendue bien et services (a)		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 881 717 €	6 881 717 €
Autres produits	1 251 799 €	1 251 799 €
Total produits d'exploitations (I) dont à l'exportation	592 134 812 €	475 334 553 €
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises (c)	- €	- €
Variation des stocks [marchandises] (d)	- €	- €
Achats d'approvisionnements (c)	- €	- €
Variation de stocks d'approvisionnements (d)	- €	- €
Autres charges externes*	463 242 097 €	317 866 289 €
Sous-total :	463 242 097 €	317 866 289 €
Impôts, taxes et versements assimilés :		
a) taxes sur rémunérations (administration des impôts)		
• taxes sur les salaires (TS)		
• taxes d'apprentissage		464 000 €
• contribution unique à la formation professionnelle	741 083	741 083 €
• participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC)	324 813	324 813 €
• versement handicapés	104 986	104 986 €
• autres taxes sur rémunération	-	-
b) taxes sur rémunérations (autres organismes)		
• versement de transports (VT)	50 315	50 315 €
• allocations logement	-	-
• autres	-	-
c) autres taxes (administration des impôts)		
• contribution économique territoriale (CET) CFE	964 984	964 984 €
• contribution économique territoriale (CET) CVAE	2 103 878	1 660 000 €
• taxe foncière	135 947	135 947 €
• autre impôts locaux	-	-
• taxe sur les véhicules de société (TVS)	132 775	132 775 €
• taxe sur les bureaux	7 997	7 997 €
• taxe sur le CA non récupérable	-	-
• impôts indirects	-	-
• droit d'enregistrement/ de mutation	-	-
• autres droits (notamment TASCOTM)	-	-
d) autres taxes (autres organismes)		
• contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	197 999	158 399 €
• taxes perçues par les organismes publics internationaux	-	-
• frais visa	-	-
• taxe spécialité dispositifs médicaux	-	-
• frais AMM	-	-
• impôts et taxes exigibles à l'étranger	-	-
• taxes diverses	9 049	9 049 €
Total taxes et droits	4 773 826 €	4 754 348 €
Rémunération du personnel	66 778 621 €	62 104 118 €
Charges sociales	36 660 464 €	34 094 232 €
Dotations aux amortissements	3 553 843 €	3 553 843 €
Dotations aux provisions	5 876 325 €	5 876 325 €
Autres	561 201 €	561 201 €
Sous-total :	113 430 454 €	
Total charges d'exploitation (II)	581 446 377 €	482 810 355 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 688 435 €	7 475 802 €
Produits financiers (1) (III)	1 901 180 €	- €
Charges financières (IV)	371 462 €	706 462 €
Produits exceptionnels (1) (V)	976 844 €	- €
Charges exceptionnelles (VI)	837 402 €	- €
Impôts sur les bénéfices (VII)	3 959 490 €	- €
Participations et intérêt (VIII)	1 878 107 €	- €
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII-VIII) (2)	6 519 998 €	8 182 264 €

En temps de crise comme celui que nous connaissons, cette anomalie française pourrait bien être fatale à nombre de nos champions : la charge fiscale se retrouve en effet par trop décorrélée d'une activité qui s'est effondrée, notamment en raison de deux mois de confinement. Suivant les simulations réalisées par le METI, **les impôts et taxes de production représentent ainsi l'équivalent de 50 à 100% des pertes des entreprises anticipées sur l'ensemble de l'exercice 2020.**

||

*les impôts et taxes de production
représentent l'équivalent de 50% à 100%
des pertes des entreprises anticipées sur
l'ensemble de l'exercice 2020*

||

Certes, les dispositifs déployés par l'Etat, tels que l'indemnisation du recours à l'activité partielle et les prêts garantis, ont permis de limiter à court terme les conséquences de l'impact de la crise sur ce déficit systémique de compétitivité. **La destruction de l'appareil productif et des emplois associés menace néanmoins** à plus ou moins brève échéance si le plan de relance ne porte pas l'ambition d'une réforme structurelle de la fiscalité de production.

RELANCE : LES PROPOSITIONS DU METI POUR UNE RELANCE PRODUCTIVE

Le METI est animé par une conviction : pour que le plan de relance dote durablement notre pays des moyens de sa résilience, il doit **s'attaquer en priorité aux raisons structurelles des fragilités** que la crise a tristement éclairées.

Nos propositions répondent donc à l'objectif clair de préserver et promouvoir le "travailler et produire en France" afin de l'ériger en fer de lance de l'emploi, de la croissance et de la transformation écologique et numérique de l'économie. C'est pourquoi elles visent principalement à **concentrer les efforts déployés dans le cadre de la relance sur un choc de compétitivité consistant en une baisse significative de la fiscalité de production.**



“

*concentrer les efforts sur
un choc de compétitivité*

”

- Pour qu'ils portent leurs fruits dans la durée, ces efforts devront être assortis :
- **de mesures de préservation**, visant notamment à consolider les fonds propres des entreprises et ainsi à éviter les effets systémiques d'un surendettement à grande échelle ;
 - **de mesures de mobilisation**, visant à embarquer les collaborateurs dans la dynamique de reprise d'une part, dans la trajectoire de croissance de l'entreprise d'autre part.

#1

RESTAURER LES CONDITIONS DU "TRAVAILLER ET PRODUIRE EN FRANCE"

Engager une réforme de la fiscalité de production qui se traduise par une baisse de 30 milliards d'euros des impôts et taxes de production prélevés annuellement.

30 Mds€ c'est le montant qui permettrait à notre pays de s'aligner avec la moyenne européenne en matière de fiscalité de production et de renforcer son attractivité auprès des investisseurs internationaux.

30 Mds€ c'est le montant qui permettrait à notre outil de production de renouer avec la compétitivité à l'échelle européenne.

30 Mds€ c'est le montant qui permettrait à nos entreprises de sauvegarder l'emploi, de retrouver la croissance, de libérer l'investissement. Cet investissement est indispensable pour rénover l'appareil productif et relever les défis des transformations digitale et écologique dont la France pourrait alors devenir pionnière.

Cette réforme serait **financée par de la "dette utile"** : alors que l'Etat n'a aujourd'hui d'autre choix que de financer la relance de l'économie par la dette, il apparaît vertueux de veiller à ce que cette dette soit utile en la mobilisant pour **financer une réforme structurelle portant un choc de compétitivité et d'attractivité aux effets de long terme.**

La fiscalité de production étant partie prenante des budgets des collectivités territoriales, la perte de ressources engendrée serait compensée par une dotation directe de l'Etat, qui, en s'endettant, garantirait aux collectivités pour deux ans et à l'euro près l'équivalent de leurs recettes 2019.

Une refonte de la fiscalité territoriale serait engagée simultanément dans le cadre des **"Assises de la Compétitivité des Territoires"** organisées de manière partenariale entre les acteurs économiques des territoires, les collectivités territoriales et l'Etat afin d'identifier des leviers fiscaux nouveaux et vertueux, inspirés des meilleurs exemples étrangers. Ces mesures pourraient être portées au débat des Français dans le cadre de l'élection présidentielle de 2022.



#2 PRÉSERVER DANS LA DURÉE LE TISSU DES PME DE CROISSANCE ET DES ETI

Consolider les fonds propres des entreprises pour enrayer le cercle vicieux de l'endettement et donc de la dégradation du ratio fonds propres/endettement engendrée par le recours, massif mais indispensable, aux prêts garantis par l'Etat (PGE) durant la crise.

Suivant trois leviers :

01 Sanctuariser les réformes de la fiscalité du capital menées au début du quinquennat, soit l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne et de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). En effet, alors que le stock de capital productif sera nécessairement entamé par la réduction inévitable de l'investissement privé (cf. ci-contre), **la France a plus que jamais besoin de capital** pour non seulement sauvegarder son outil productif, mais encore le prémunir contre des tentatives de rachat hostiles.

02 Mettre en place un "Pacte très long terme" visant à aligner le coût de la transmission sur la moyenne européenne tout en protégeant les noyaux durs d'actionnaires de long terme. Le "Pacte très long terme" prévoirait **un abattement des droits à hauteur de 90%, en contrepartie d'une obligation de conservation des titres portée à 10 ans**. Les transmissions seraient ainsi facilitées, le long terme récompensé, les prédatrices malveillantes découragées.

03 Instaurer des prêts de long terme pour prendre le relais des prêts garantis par l'Etat (PGE) consentis à hauteur d'environ 100 milliards d'euros à date. Ces prêts agiraient comme des quasi-fonds propres, non dilutifs, et seraient assortis d'une maturité de 10 ans comme en Allemagne. Ce dispositif permettrait de parer aux risques de défaillances et de faillites d'entreprises qui seraient prises en tenaille entre un niveau d'endettement trop élevé et une trajectoire de reprise trop timide pour honorer leurs engagements.



La perte d'investissement des entreprises, estimée entre 200 et 480 milliards d'euros en cumulé d'ici 2022, engendrerait une diminution du stock de capital de l'ordre de 2,9% à 7%.

Toutes choses égales par ailleurs, la réduction du stock de capital représente une estimation de la perte de potentiel de croissance pour l'économie française. En comparaison, les 30 milliards d'investissements perdus en 2009 ne représentaient que 0,55% du stock de capital productif de l'époque ¹¹.

¹¹ Chiffrages de l'Institut Montaigne, juin 2020

#3 EMBARQUER TOUS LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE DANS LA RELANCE PRODUCTIVE EN ADAPTANT LES OUTILS ET DISPOSITIFS D'INCITATION EXISTANTS AUX CARACTÉRISTIQUES DES ETI

Autour de trois propositions :

01 Faire des ETI le relais de croissance de l'apprentissage en France, en leur accordant une prime de 8000€ par apprenti majeur et de 5000€ par apprenti mineur pour des contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2022. Les ETI bénéficiaires de la prime s'engageront à porter leur taux d'apprentis à au moins 5% de leurs effectifs dans les deux ans qui suivent.

Nota Bene : Cette prime exceptionnelle à l'apprentissage a été annoncée jeudi 4 juin 2020 par le Gouvernement. Toutefois, la condition posée aux ETI de porter leurs effectifs d'apprentis à 5% du total doit être réalisée d'ici la fin 2020. Le taux d'apprentis moyen dans les ETI étant actuellement inférieur à 3%, cette condition est rédhibitoire pour la grande majorité des ETI et risque, au regard des difficultés économiques objectives qu'elles rencontrent, de porter un coup fatal à la dynamique de l'apprentissage. Rappelons que les ETI ont porté 70% de la progression du nombre d'apprentis depuis la mise en place de la réforme en 2018.

02 Encourager le recours à un Accord de Performance Collective (APC) au sein des ETI en en confiant la négociation aux élus du personnel du CSE

Les APC, introduits par les « ordonnances travail » de septembre 2017, sont particulièrement efficaces en cas de retournement de conjoncture puisqu'ils permettent de faire évoluer, de façon temporaire, un ensemble de paramètres essentiels (temps de travail, congés des salariés, rémunérations et mobilité).

Or, un APC ne peut être négocié que par un délégué syndical ou, en l'absence de délégué syndical dans les entreprises de plus de 50 salariés, par des élus du CSE mandatés par une organisation syndicale. Ce mode de négociation n'est pas adapté aux ETI puisque 31% d'entre elles ne comptent aucun délégué syndical, alors que toutes sont dotées d'instances du personnel actives élues par les salariés. Au plus fort de la crise sanitaire, le dialogue direct et responsable avec les élus du CSE a montré toute son efficacité dans les ETI.

03 Encourager le développement de l'épargne salariale dans les ETI en supprimant le forfait social - porté à 20% en 2012 - pour les sommes distribuées volontairement aux salariés.

Pour la participation, il s'agirait de supprimer le forfait social sur les sommes versées au-delà de l'obligation légale.

Cette mesure aurait un impact limité sur les recettes actuelles du forfait social. Elle permettrait de raviver l'appétence des ETI pour l'épargne salariale puisque 97% d'entre elles ont à ce jour mis en place au moins quatre outils d'épargne salariale¹². Elle répondrait en outre à l'appel des décideurs publics d'associer plus étroitement les salariés à la trajectoire de croissance des entreprises.



¹² Amundi et Groupe RH&M, Baromètre 2018 consacré à la politique de rémunération et d'avantages sociaux des Entreprises de taille intermédiaire, février 2019



meti

MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
LES ENTREPRISES DE LONG TERME

18 rue Boissière
75116 Paris

01 56 26 00 66
dg@m-eti.fr
www.m-eti.fr

 @M__ETI

 METI